

JOURNÉE SUR LE RAPPORT ECONOMIX
Organisée par le SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE
Avec la participation de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles
VENDREDI 9 OCTOBRE 2009
Maison de l'Avocat 9, rue des Etats Généraux 78000 VERSAILLES

En ces temps de réflexion, il est important de se pencher sur un travail réalisé à l'initiative du Conseil National des Barreaux par une équipe de chercheurs (quatre économistes, un sociologue) sous la direction d'un économiste, Olivier FAVEREAU, Lucien KARPIK étant conseiller scientifique sur « les conséquences économiques de la libéralisation du marché des services juridiques ».¹

Ce travail important mérité toute notre attention en nous offrant des regards extérieurs compétents sur nos pratiques et les attentes du public.

L'idée que la concurrence, sur le marché des services juridiques, porte autant ou davantage sur la qualité que sur les prix n'est pas neuve puisqu'elle a été énoncée par Lucien KARPIK en 1989 mais les conséquences logiques n'en avaient jamais été jusqu'à présent inventoriées par les économistes.

Nous avons donc décidé de consacrer une journée de travail à ce rapport avec les chercheurs qui y ont travaillé.

Régine BARTHÉLÉMY
SAF Montpellier
Elue SAF CNB

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h 30 ♦ Présentation du rapport :

- Pourquoi cette recherche ?
- Objet de la recherche
- Méthode de travail

10 h 30 ♦ Les « familles » de cabinets d'avocat et la nature du service rendu par les avocats :

- Convention inspirée
- Convention marchande
- Convention civique
- Convention domestique

Débat avec la salle.

14 h ♦ L'élargissement de la profession d'avocat

- La gestion des conflits d'intérêt
- La concurrence entre grandes et petites structures

15 h 30 ♦ L'Ordre professionnel : rôle et devenir

Débat avec la salle

Renseignements et inscriptions : SAF COMMUNICATION
34, rue St Lazare 75009 PARIS Tél. 01 42 82 01 26 Fax. 01 45 26 01 55
saforg@orange.fr Lesaf.org



SAF

¹ Contrat de recherche CNB-Université Paris X-CNRS « les conséquences économiques de la libéralisation du marché des services juridiques ».

SAF COMMUNICATION
organisme de formation n°11 75 26 108 75

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères des décisions à caractère normatif n°2005-001 à 2005-004 du CNB
Durée de la formation : sept heures

PRISE EN CHARGE FIF-PL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF PL
35-37 rue Vivienne 75083 PARIS CEDEX 02 Tél : 01 55 80 50 00 Fax: 01 55 80 50 29
Consulter le site : <http://www.fifpl.fr>
(critères de prise en charge, imprimé de demande...)

Pour valider la formation et la prise en charge FIF PL,
Il sera **INDISPENSABLE** d'émarguer la feuille de présence
à votre arrivée à la journée de formation

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque



Bulletin d'inscription

à retourner à SAF COMMUNICATION 34, rue Saint Lazare 75009 PARIS

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP.....Ville.....

Tél..... Fax.....

mail.....

Barreau ou activité professionnelle

Participera à la journée sur le rapport Economix du Vendredi 9 octobre à Versailles

Avocat adhérent SAF : 40€ TTC

Avocat inscrit non adhérent SAF ou autre public : 60 € TTC

Etudiant : Entrée libre *dans la limite des places disponibles avec inscription préalable indispensable auprès de SAF COMMUNICATION*

Règle la somme totale de à l'ordre de SAF COMMUNICATION

**ATTENTION : INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE
LE RAPPORT ECONOMIX SERA ADRESSÉ AUX PARTICIPANTS PAR MAIL**

